

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****COMMUNE DE TREZIERS**

Séance du 25 novembre 2011

025-2011

Date de convocation : 18.11.2011
Nombre de membres en exercice : 08
Nombre de membres présents : 07
Nombre de procuration : 0
Votes pour : 07
Votes contre : 0
Abstentions : 0

**OBJET : dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Chalabrais
Création du Syndicat Audois d'Energies**

L'an deux mille onze le vingt cinq novembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur GAUVRIT Jean-Christophe, Maire.

Présents : GAUVRIT JC – FAURE R – LOUVET M – CHIVA N – PIQUEMAL S – SANDRES M – RICHOU D -

Absents : LUGA Bernard

Madame CHIVA Nadine a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Chalabrais en date du 25 juin 2010 relative à la dissolution du syndicat au 31 décembre 2010.

Il rappelle également l'arrêté préfectoral n° 2010-11-4300 du 27 décembre 2010 prononçant la dissolution du syndicat et arrêtant la liquidation de l'actif et du passif selon une clef de répartition par prorata entre chaque commune.

Il indique que cet arrêté nécessite un arrêté complémentaire en raison de la présence d'actif et de passif individualisable.

Par délibération du 17 novembre 2011, notifiée le 19 novembre 2011, le Syndicat Intercommunal d'Electrification du Chalabrais a défini les modalités de liquidation de cet actif et de ce passif individualisable. L'intégralité des biens et créances concernés est transférée à la commune de Montjardin.

Où cet exposé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la dissolution du Syndicat Intercommunal d'Electrification du Chalabrais dans les conditions définies par la délibération du Conseil Syndical en date du 17 novembre 2011.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Christophe GAUVRIT.

RECU A LA
SOUS-PREFECTURE
DE LIMOUX LE
- 1 DEC. 2011

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en Sous Préfecture le 01-12-11
Et notification du 02-12-11

